

Projet de loi 61 :

Le programme de relance devrait aider les municipalités à assainir leurs eaux

Montréal, le 4 juin 2020 – La Fondation Rivières interpelle le gouvernement du Québec afin d’inclure les investissements en assainissement de l’eau dans les projets prioritaires prévus au projet de loi 61 sur la relance économique. L’actuel projet de loi ne prévoit pas de mesure qui permettrait aux municipalités de prendre rapidement action pour réduire la pollution des eaux.

Plus tôt cette semaine, la Fondation révélait notamment que 7 municipalités sur 10 devaient prendre action pour réduire la pollution émise dans les rivières. L’étude de 130 stations d’épuration étudiées au cours des trois dernières années indique aussi que la capacité de traitement de 24 des 130 stations (18 %) est dépassée de plus de 25 %.

Une centaine d’entrevues auprès des responsables municipaux ont permis d’entendre leur cri du cœur : leur dossier est ballotté d’un ministère à l’autre, entre l’Environnement et les Affaires municipales. Ils déplorent devoir multiplier les appels d’offres en ingénierie entre les étapes. Les consultants préconisent souvent une solution différente de leur prédécesseur et les municipalités doivent réaliser des mises à jour des données à répétition. Plusieurs demandes de subventions doivent être élaborées et chaque subvention a ses exigences particulières. Les deux paliers de gouvernement sont souvent impliqués, chacun avec ses modalités de remboursement des coûts. Ces opérations sont tellement complexes que certains ont choisi un consultant pour les guider dans les dédales gouvernementaux.

Après 40 ans d’assainissement des eaux au Québec, comment se fait-il que l’on doive encore multiplier les études comparatives de différentes technologies pour chaque projet ? N’est-il pas possible de mettre en commun les connaissances acquises, les coûts de construction et d’exploitation des différentes technologies ?

Selon Alain Saladzius, ingénieur et président de la Fondation Rivières, « *le domaine de l’assainissement des eaux pourrait contribuer rapidement à la relance de l’économie avec plusieurs chantiers qui relèveraient d’initiatives municipales, alors que les 202 projets annoncés dans le projet de loi relèvent de ministères et ne seront finalisés qu’à moyen ou long terme. Dans le secteur municipal, pour accélérer, il faudrait d’abord éliminer les obstacles au déroulement efficient des projets, avec des procédures allégées et des ressources humaines et financières suffisantes. Un bon accompagnement des municipalités s’impose sur les plans techniques et administratifs* ».

La Fondation Rivières demande conséquemment le développement de chantiers visant la réduction de la pollution des eaux, avec de meilleures conditions de réalisation permettant d’obtenir une dynamique d’investissement accélérée.

-30-

Source : Geneviève Tardy
Responsable des communications
c. 514 424-3556
communications@fondationrivieres.org